

## Règlement particulier du tournoi d'Arcueil du 24 et 25 juin 2017

### ***Il complète le Règlement Général des Compétitions***

Art. 01 - Le dossier de demande d'autorisation du 5ème tournoi d'Arcueil « COSMA BAD'BEUCUE » porte le n° d'autorisation 16.LIFB.94/TI.F./012.

Art. 02 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 - Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition, à la date limite du tirage au sort.

Art. 04 - Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art. 05 - **Le juge arbitre principal est Arnold AKPLOGAN et le juge arbitre adjoint est Olga PETROVA.** Ils sont désignés par le comité d'organisation, leurs décisions sont sans appel. Tous deux sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Art. 06 - Le tournoi est ouvert à tout licencié FFBAD de catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans dans les **séries R4-R5, R6-D7, D8-D9 et P10-NC**. Les jeunes devront être au moins minimes. Les joueurs vétérans, juniors, cadets et minimes pourront s'inscrire en séniors. Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans les tableaux correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition. Le surclassement est libre. En cas de surclassement de série dans un tableau, les joueurs n'ont pas l'obligation de se surclasser dans leur 2ème tableau. La priorité sera donnée aux joueurs étant classés dans leur propre série (ex: en Série R4-R5, un R5 sera prioritaire sur un R6).

Art. 07 - Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux et de fusionner dans la série supérieure dans l'intérêt de la compétition. Le tournoi est de type STANDARD : les inscriptions seront donc prises en compte par ordre de réception, le cachet de la Poste faisant foi.

Art. 08 - Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame, le Double mixte pour les séries **R4-R5, R6-D7, D8-D9 et P10-NC**. Deux tableaux maximums sont autorisés par joueur. **Simple et mixte ne peuvent pas être combinés.** Tous les tableaux seront joués en poule puis en élimination directe. **La compétition se déroulera sur 9 terrains au sein des gymnases du complexe sportif François Vincent RASPAIL : 56, av FV RASPAIL - 94110 Arcueil.**  
*Rappel: Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 6 inscrits ou paires.*

Art. 09 - Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries.

Art. 10 - L'échéancier est donné à titre d'information et pourra être modifié une heure avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier l'ordre des matches en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art. 11 - **La date limite d'inscription est le 24 mai 2017. Le tirage au sort aura lieu le 9 juin 2017.** En cas de surnombre, seront sélectionnées les feuilles d'inscriptions acquittées des droits d'engagement selon leur ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi). Le nombre d'engagés par tableau étant limité, une liste d'attente sera mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

Art. 12 - Le montant des droits d'engagement est de **13 € pour 1 tableau et de 18 € pour 2 tableaux.**

Tout forfait arrivant après tirage au sort devra également être justifié auprès de la Ligue Ile de France de Badminton dans les délais impartis. Il ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif officiel (certificat médical ou attestation de l'entreprise). Le comité d'organisation

pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art. 13 - Les inscriptions se feront par courriers postaux à l'adresse ci-dessous et seront accompagnées d'un chèque dont le montant correspondra aux inscriptions à l'ordre du **COSMA Badminton** :

**M. Vianney Hully**  
**17 boulevard Jacques Desbrosses**  
**94110 ARCUEIL**

**Aucune inscription ne sera prise en compte par e-mail.** Toute modification ou annulation d'inscription doit être précisée par courrier.

Art. 14 - L'inscription d'une paire composée de deux joueurs de clubs différents sera systématiquement mise sur liste d'attente si le dossier d'inscription de l'un des joueurs est incomplet.

Art. 15 - Les volants autorisés par circulaire fédérale sont à la charge des joueurs, de façon équitable (au partage). Le volant plume homologué par la FFBAD de marque **RSL Tourney n°3** est désigné par le comité organisateur et constitue le volant officiel de la compétition; le volant en plastique sera de marque **Yonex Mavis 500**. Ils seront en vente sur les lieux de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Art. 16 - Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Art. 17 - Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, à chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée forfait. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain, en dehors des arrêts de jeu prévus.

Art. 18 - Le temps de repos entre deux matches sera au minimum de 20 minutes.

Art. 19 - Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur non présent sur le court dans un délai de 5 minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge arbitre.

Art. 20 - Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute (en jeu), sauf au service où le joueur pourra resservir une fois.

Art. 21 - Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur du choix de son nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier postal.

Art. 22 - Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 23 - Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juge arbitres, les arbitres (ou faisant office), les conseillers d'équipe (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par juge arbitre.

Art. 24 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 25 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 26 - En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix indûment perçus et des frais engagés par l'organisation seront remboursés au club organisateur.

Art. 27 - Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le club en cause.

Art. 28 - Seul le responsable du club, le jour du tournoi, pourra contester auprès du juge arbitre.

Art. 29 - L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 30 - Toute participation implique la connaissance de **la circulaire « Procédure de gestion des Forfaits et des sanctions »** en cas de forfait.

**Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.**